



JUSTICE A ÉTÉ RENDUE !

Radié des cadres le 15 novembre 2018 après une procédure disciplinaire engagée suite à un « incident » survenu à Paris-Est le 27 juillet 2018 dans le cadre de la lutte contre la réforme ferroviaire, Jean-Michel Dieudonné, militant CGT en Lorraine, avait contesté cette sanction devant la justice avec l'appui et le soutien de toute la CGT.

Une pétition et plusieurs rassemblements avaient été initiés avec la CGT pour le défendre, le soutenir. Une procédure devant le Conseil des Prud'hommes avait été engagée pour le rétablir dans ses droits avec pour objectif d'annuler sa radiation et de gagner sa réintégration à la SNCF.

Une première décision de justice avait conclu à une « difficulté sérieuse », tout en se déclarant incompétente pour statuer...

Cette décision contestée en appel, a donné lieu à une nouvelle décision le 17 décembre 2020 : la Cour d'Appel de Nancy donne raison à notre camarade en annulant son licenciement et en ordonnant sa réintégration dans l'entreprise.

C'est une victoire pour toute la CGT, qui en appelle d'autres. Les libertés publiques et syndicales sont sans cesse remises en cause et nos militants poursuivis et sanctionnés.

Cette décision conforte la Fédération CGT des cheminots et le syndicalisme de lutte pour défendre sans faille les droits des cheminots.

Les sanctions à l'encontre de nos militants doivent cesser immédiatement et toutes les procédures en cours doivent être abandonnées.

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Fonction :
 Grade :
 Position de rémunération :
 Etablissement :
 Tél :
 E-mail :



J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
 263, Rue de Paris - Case 546
 93 515 MONTREUIL Cedex
 Tél : 01.55.82.84.40
 orga@cheminotcgt.fr
 www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
 « Que fait la CGT ? »
 FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
 Syndicat : Tél :
 Nom du contact :
 Nom du syndiqué :

